

Le BIO

Bulletin d'Information d'Offlanges



Sommaire

■ Vie quotidienne

Modernisation des équipements
de collecte des déchetsp. 2

Commission « Cadre de vie » ...p. 2

■ Vie communale

Restauration de l'églisep. 3

Affouage, mode d'emploip. 3

■ Au fil du temps...

Premiers magistrats de la
commune p. 4

Vie associative et
festivités 2015 p. 4



Éditorial

Les travaux de renforcement et d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications ont été réalisés en 2014. Nous en verrons les bénéfices sur l'aspect architectural de notre village après l'enlèvement des anciens réseaux très prochainement.

Le montant prévisionnel établi par l'atelier Cairn pour les travaux de restauration intérieure de l'église est nettement supérieur aux premières estimations. Il leur a été demandé de revoir leur programme au plus juste pour ne réaliser que l'indispensable. Ce sera ensuite au conseil municipal de valider le programme des travaux, qui, si tout va bien, devraient débiter à l'automne.

Une commission « Cadre de vie » pour réfléchir à l'embellissement de notre village a été créée. N'hésitez pas à apporter vos réflexions.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons bonne lecture de ce nouveau bulletin d'information et vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le maire

Contact

Mairie d'Offlanges
Place Charles BOISSEAU
39290 OFFLANGES

Tél/Fax : 03 84 70 36 29
E.Mail : mairie.offlanges@wanadoo.fr
Permanence : jeudi de 9h00 à 12h00.
Site Internet : <http://www.offlanges.fr>

Modernisation des équipements de collecte des déchets

Depuis janvier 2014, les équipes du SICTOM ont équipé chaque bac de collecte sur la commune d'Offlanges d'une puce d'identification. Les bennes de collecte sont aujourd'hui équipées d'un système de lecture de ces puces et de transmission des données vers un ordinateur. Chaque bac pucé est donc identifié, collecté puis enregistré. Un bac non pucé ou un bac non homologué par le SICTOM est un bac non collecté.



Afin d'améliorer le flux d'encombrement et la qualité du tri, la déchèterie de Montmirey-le-Château est maintenant équipée d'une barrière d'accès. Cette barrière s'ouvre sur présentation d'un badge d'identification (à l'entrée et à la sortie).

Ce badge permet l'accès à l'ensemble des 10 déchèteries du SICTOM de Dole.

Il existe quatre types de badges :

- Un badge pour les professionnels diffusé depuis juillet 2014 ;
- Un badge pour les collectivités ;
- Un badge pour les associations ;
- Un badge pour les particuliers.

Le badge des particuliers est à retirer en mairie. Sans lui, l'accès aux déchèteries ne sera pas autorisé. À la remise de votre badge, un règlement d'utilisation ainsi qu'un abécédaire du tri vous sont donnés. Lisez-les attentivement.

Dès janvier 2015, le SICTOM de la zone de Dole propose à ses utilisateurs de créer, depuis Internet, un compte client gratuit et sécurisé : Ecocito. Il permet de suivre l'historique d'utilisation du service de collecte. Avec ce compte en ligne, les usagers auront la possibilité de suivre le nombre de fois où leurs bacs ont été collectés et de suivre leur nombre d'accès en déchèterie. Rendez-vous sur www.ecocito.com.



Informations

- Les règles de collecte sont de sortir les bacs lorsqu'ils sont pleins, poignée côté rue en suivant les indications suivantes :



Les bons gestes pour vos bacs :

- ✓ Sera collecté par la benne
- ✗ Ne sera pas collecté par la benne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le SICTOM de Dole au 03.84.82.56.19 ou vous connecter sur le site Internet www.sictomdole.fr.

Commission « Cadre de vie »

La nouvelle équipe municipale est en place et de nouvelles idées fleurissent. Ludivine Gérardin nous explique le but de la commission « Cadre de vie ».

« La Commission "Cadre de vie" est née sous l'impulsion de questions sur l'art de vivre dans notre village qui nous ont été posées par des habitants d'Offlanges. Pourquoi ne pas créer un parc de jeux pour les enfants ? Pourquoi n'y aurait-il pas des bancs au centre du pays ? Et pourquoi pas à côté du puits aussi ? Peut-être pourrait-il y avoir des soirées pétanque ? Des après-midi de jeux ?

Certains posent des questions, mais peut-être que d'autres n'osent pas. Il y a donc certainement, encore des besoins et des questions en suspens.

Dans le village, nous sommes tous différents. Nous n'avons pas le même âge, ni la même

histoire, ni les mêmes goûts, et nous avons tous, de ce fait, des vies différentes avec des besoins et des regards différents sur comment vivre mieux.

Mais nous avons au moins une chose en commun. Nous habitons dans le même village et nous aimons notre village, en ce qu'il a de singulier, son regard sur le massif de la Serre et sur la plaine de la Saône.

Nous souhaitons construire cette commission avec tous les habitants de la commune. Nous pensons qu'ensemble, avec nos différences et nos envies de partager, nous pouvons répondre à toutes ces questions et construire ensemble un avenir simple qui nous corresponde.

Vous recevrez dans ces prochains mois, une invitation pour venir partager vos envies pour la commune. Nous organiserons des moments de rencontre pour échanger sur tous les sujets qui

nous touchent, sans limites, sans tabou, juste avec notre bonne humeur pour nous donner le droit de rêver à un avenir meilleur et joyeux. Ensuite, nous pourrions imaginer ensemble une vision idéale de ce que pourrait être Offlanges. Progressivement, nous pourrions prendre en mains cette idée pour porter et partager un projet commun, petit ou grand qui tende vers le mieux vivre dans notre commune.

En quelques mots, la commission "Cadre de vie" a pour objectif de créer dans la bonne humeur, des moments de rencontre, de débats, d'échanges, d'envie ou d'idée, de donner la possibilité à chacun de s'exprimer et à partir de ces bons moments, contribuer à l'élaboration et la concrétisation de projets communs. »



Restauration de l'église

Une étude diagnostic a été réalisée par l'atelier Cairn (Lyon) ayant pour but de restaurer l'intérieur et de mettre l'édifice en sécurité. Le programme de cette étude consiste en :

- la restauration des murs et voûtes avec restitutions des décors en staff ;
- la reprise éventuelle de maçonneries pour consolidation et pérennisation de l'édifice sur les deux bras du transept ;
- au remplacement du système de chauffage.

Le diagnostic des décors en stuc a été réalisé par la société Arcams en juillet 2014. Il met en évidence deux couches de décors anciens recouvertes par le badigeon blanc actuel : l'original gris à fresque granité et veiné clair recouvert par un second décor ocre rouge à détrempe.

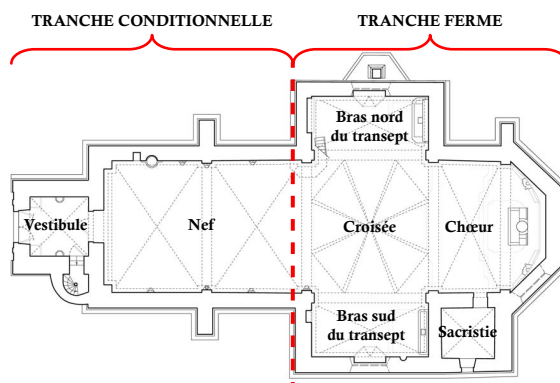
Devant l'ampleur du projet (tant architectural que financier), les travaux pourraient être réalisés en deux tranches distinctes. Une première tranche concernerait la restauration du chœur et du transept. La nef et le vestibule seraient traités lors d'une seconde tranche.

Pour les décors, l'étude recommande de revenir à la deuxième couche, c'est-à-dire à l'enduit ocre rouge afin d'être en cohérence avec les ornements en staff.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à l'heure actuelle à 655 600 € HT (960 000 € TTC). La restauration des retables, autels et des fonts baptismaux n'est pas comprise dans ce chiffrage, mais a été estimée à 188 500 € HT.

Les subventions susceptibles d'être allouées à cette restauration seraient de 50 % pour l'état (DRAC) et de 25 % pour le Conseil Général. Resterait 25 % à la charge de la commune.

Compte tenu du dépassement sensible du coût des travaux, une nouvelle estimation plus proche du budget initialement prévu par la commune a été demandée. 



Affouage, mode d'emploi

La commune d'Offlanges accorde à ses habitants la possibilité de se procurer le bois nécessaire à leur chauffage domestique en le prélevant dans la forêt communale. C'est l'affouage, pratique autorisée depuis le XIII^e siècle sur les terres de l'abbaye d'Acey.

Quelques informations à connaître...

- Les habitants souhaitant bénéficier de l'affouage doivent en faire la demande en mairie tous les ans. Ils s'inscrivent sur le rôle d'affouage.
- Le lot d'affouage est délivré sur pied. Des têtes de grumes peuvent avoir été laissées sur place suite à une coupe.
- Les bénéficiaires ne peuvent vendre que les bois de chauffage délivrés en nature. Dans ce cas, ils doivent établir un contrat de cession (circulaire préfectorale N° 29 du 10 février 1995, consultable en mairie). Si l'affouagiste envisage de faire exploiter son lot par un tiers, il doit passer soit un contrat de prestation de service avec un entrepreneur de travaux forestiers, soit un contrat de travail temporaire avec un salarié.

■ Les délais dans lesquels la coupe doit être exécutée sont fixés par une délibération du conseil municipal. Si un affouagiste n'a pas terminé sa coupe dans le délai fixé, il sera déchu de ses droits sur son lot.

■ Chaque affouagiste doit souscrire une assurance « responsabilité civile chef de famille » qui le couvre pour ses activités d'affouagiste et doit pouvoir présenter en mairie une copie de l'attestation de cette assurance.

■ Le paiement se fait suite à l'attribution des lots constitués par tirage au sort.

... et quelques règles de bon sens :

- N'exploiter que ce qui est prévu dans la coupe d'affouage. Les arbres doivent être coupés au ras du sol, sans coupe en biseau.
- Ne pas laisser de branches sur les lignes, fossés ou limites de parcelles et de périmètres.
- Tous les objets (verre, plastique, conserve, ficelle...) doivent être ramassés afin de laisser les lieux propres.
- Vous intervenez en forêt. Pensez à votre sécurité et à celle des autres. 

Conseils de sécurité

- Utilisez du matériel adapté (casque, gants, pantalon anti-coupure, chaussures ou bottes de sécurité, outils aux normes en vigueur et en bon état de fonctionnement)
- Munissez-vous d'une trousse de secours de 1^{ère} urgence
- Ne partez jamais seul sur un chantier, préférez le travail en équipe.
- Dans tous les cas, informez votre entourage du lieu précis de votre travail.
- Placez, dès votre arrivée sur site, votre véhicule en bonne position de départ.
- Laissez la voie d'accès au chantier libre.
- Ne travaillez pas par grand vent, le risque de chute de branches étant important.
- Faites intervenir un professionnel de l'exploitation en cas de dangerosité.

Premiers magistrats de la commune

Liste des maires d'Offlanges :

■ **Éléonore DOURLOT :**
1900/1902

■ **Hippolyte NARDIN :**
1902/1904 - 1904/1907

■ **Jules LAPLANTE :**
1907/1908

■ **Xavier MAITRE ROBERT :**
1908/1909 - 1909/1910

■ **Joseph BARBIER
GUILLAUMÉ :**
1910/1911

■ **Jules LAPLANTE :**
1911/1912 - 1912/1919 -
1919/1925

■ **Jules BOURDON :**
1925/1929

■ **Georges NAMY :**
1929/1935

■ **Joseph BARBIER BARBIER :**
1935/1945 - 1945/1945

■ **Pierre CHOURLIN :**
1945/1947

■ **Armand LORMET :**
1947/1947 - 1947/1953

■ **Henri BONOTAUX :**
1953/1959

■ **Armand LORMET :**
1959/1965 - 1965/1971 -
1971/1977

■ **Jean THABARD :**
1977/1983 - 1983/1989 -
1989/1995

■ **Jean-Marie GUELLE :**
1995/2001

■ **Marc BARBIER :**
2001/2008 - 2008/2014 -
2014/...



Marianne en salle du
conseil à Offlanges

Offlanges, par le passé, fit référence en matière de jurisprudence au sujet d'une manœuvre électorale très fréquente à l'époque, qui consistait à fabriquer des électeurs pour fausser un scrutin (n'y voyez aucun rapport avec certaines histoires corses).

On sait que la loi autorise tout citoyen ne résidant pas dans la commune, mais acquittant une des trois taxes, à s'inscrire sur la liste électorale de cette commune.

C'est ainsi qu'en 1906, le sieur X... a vendu d'infimes parcelles de terrain à vingt acquéreurs différents, tous extérieurs à la commune. Sur les vingt acquéreurs, treize s'empressèrent de s'inscrire sur la liste électorale de la commune.

Le 3 mai 1908, l'élection municipale eut lieu. Neuf de ces nouveaux électeurs y

prirent part et la liste du sieur X... passa à une très courte majorité (quelques voix). Le Conseil d'État fut alors saisi d'une plainte. Après examen de la protestation, un arrêté d'une extrême importance, et qui devait faire jurisprudence, fut pris le 16 juillet 1909 dénonçant que cette pratique « constitue une manœuvre concertée en vue de fausser le résultat du scrutin ». En conséquence, l'élection du sieur X... et celle des membres de la liste élue fut annulée.

Cette décision ne remit pas en cause la vente des terrains consentie par sieur X... à la vingtaine d'acquéreurs, ni même l'inscription de ces personnes sur la liste électorale. L'arrêté porte sur le fait que le candidat avait obtenu sa victoire avec une très courte majorité et que ces quelques voix en sa faveur auraient pu être liées à cette manœuvre.

ÉTAT CIVIL

Naissances

■ Noélie MARILLEAU,
le 23.01.2014

■ Hermione KOTARSKI,
le 01.08.2014

Décès

■ Pierre DUBOIS,
le 10.02.2014

■ Georges GUELLE,
le 19.02.2014

■ Nelly FAUCOMPRÉ née
BANCON,
le 01.03.2014

■ Christian NARÇON,
le 06.03.2014

■ Bernadette ARBEY née GUELLE,
le 22.05.2014

■ Danielle SALVADO née BIZOT,
le 31.12.2014

Annonce

Retrouver les anciens numéros du
BIO sur notre site Internet :

www.offlanges.fr



Vie associative et festivités 2015

Agenda du foyer rural

■ **Samedi 10 janvier :**
Soirée galette des rois.

■ **Samedi 31 janvier :**
Sortie « Percée du Vin Jaune » puis
soirée repas.

■ **Samedi 14 mars :**
Soirée jeux et Mont d'Or.

■ **Samedi 8 et dimanche 9 août :**
Fête d'Offlanges.

Les membres du foyer rural vous
souhaitent une bonne année



Confrérie de Sainte-Anne

■ **Dimanche 26 juillet :**
Fête de Sainte-Anne.